

Modalités de retrait des diplômes

Diplôme IEP et Master

Pour les diplômés IEP de la dernière année universitaire, la délivrance des diplômes intervient lors de la cérémonie de remise des diplômes qui se tient généralement à la mi-novembre. Les diplômés sont chaudement invités à y participer et à retirer leur diplôme à cette occasion, mais en cas d'empêchement, ils peuvent faire une demande de retrait par courrier, postérieurement à la cérémonie.

Pour les diplômes de masters, le retrait s'effectuera selon les modalités détaillées ci-dessous.

RETRAIT AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ

Le diplôme peut être retiré directement au bureau de la scolarité 5^e année/masters 2 sur présentation de votre pièce d'identité officielle en cours de validité.

Le retrait de diplôme par procuration est possible sur présentation des pièces suivantes :

- * Courrier manuscrit du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait ;
- * Pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du diplômé.

RETRAIT PAR CORRESPONDANCE

Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du diplôme définitif, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- * 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- * 1 enveloppe cartonnée A4 libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (France et Union Européenne)
- * [Télécharger l'imprimé de demande de retrait de diplôme](#)

L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'attention de la scolarité de la 5^e année – 11 allée Ausone – Domaine universitaire - 33607 Pessac Cedex.

Bachelor

Pour le Bachelor, le retrait s'effectuera selon les modalités détaillées ci-dessous.

RETRAIT AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ

Le Bachelor peut être retiré directement au bureau de la scolarité 3^e année sur présentation de votre pièce d'identité officielle en cours de validité.

Le retrait par procuration est possible sur présentation des pièces suivantes :

- * Courrier manuscrit du titulaire donnant procuration à une tierce personne pour le retrait ;
- * Pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du titulaire.

RETRAIT PAR CORRESPONDANCE

Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du Bachelor, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- * 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- * 1 enveloppe cartonnée A4 libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (France et Union Européenne)
- * [Télécharger l'imprimé de demande de retrait de Bachelor](#)

L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'attention de la scolarité de la 3ème année – 11 allée Ausone – Domaine universitaire - 33607 Pessac Cedex.